Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260302-0092026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le vingt-trois février deux mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Claire BURGAUD, Elodie CORNEC, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Eléonore LE GUEN, Johan TOUVRON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance :

Membres du Conseil : 15
Présents :
Ont pris part à la délibération :
Pour : Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 23 février 2026

DEL 9-2026 : Demande de subvention « Bien vivre en Bretagne » Bas-Bourg

Conseil Régional

DEPENSES HT en €		RECETTES en €			
Description des postes de dépense	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**	**Sollicité/attribué**
Tranche 2	243 474€	REGION BRETAGNE – Bien vivre	28 426	12	sollicité
Tranche 2		Etat - DETR	64 500	28	attribué
Tranche 2		Etat – fonds mobilités actives	80 442	31	attribué
		Autofinancement	70 106	29	
TOTAL	**243 474€**		**243 474**	100	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région (Bien vivre en Bretagne) au titre de l'opération de requalification du bas-bourg (tranche 2).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE 29800 (Finistère)